

La nomenclature du ROME (Répertoire Officiel des Métier-Emploi)

La nomenclature du ROME est utilisée par l'ANPE pour classer les métiers des demandeurs d'emploi.

Cette nomenclature distingue deux catégories principales de professions liées aux arts :

- Les professionnels des arts (catégorie 211)
- Les professionnels du spectacle (catégorie 212)

Voici un découpage plus proche des réalités des secteurs artistiques et culturels qui distinguent quatre grandes catégories d'activités :

- Les artistes

- Plasticien
- Photographe
- Stylicien industriel
 - Fabricant de vêtements en petite série
 - Fabricant d'articles de chapellerie
 - Tapissier-décorateur en ameublement
 - Fabrication articles en cuir et matériaux souples
 - Métallier artisanal
 - Bijouterie, orfèvrerie et joaillerie
 - Verrier à la main
 - Céramiste à la main
 - Réalisateur d'ouvrage en bois et matériaux associés
 - Etc.
- Musicien
- Comédien
- Danseur
- Metteur en scène
- Artiste du cirque
- Auteur-écrivain

- Les artisans d'art

- Les techniciens du spectacle :

- Son
- Eclairage
- Image
- Décor et accessoires
- Costume, habillage et maquillage

- Les professions culturelles :

- Animateur présentateur
- Production de spectacles
- Promotion des artistes
- Animateur culturel

Opérateur d'attraction
Créateur de support de communication visuelle